INFORMATIONS

Les documents d'inscriptions sont à retourner en Mairie.

En vous inscrivant dès maintenant et jusqu'au 31 juillet, vous recevrez fin août les horaires exacts ainsi que les lieux d'activités pour votre enfant. Si vous inscrivez vos enfants après le 31 juillet, les horaires ne vous seront fournis que durant la semaine de rentrée, votre enfant ne participera pas à la première voir deuxième séance et vous prenez le risque que les ateliers soient complets.

Les enfants débutant leur activité en cours de soirée peuvent-être pris en charge dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir. N'oubliez pas de les inscrire.

Pour les activités spécifiques les tarifs restent très inférieurs au coût réel par enfant grâce à la participation des communes associées, de la CAF et de la MSA.

L'accueil matinal, les matinées récréatives du mercredi ainsi que la restauration scolaire sont tarifés indépendamment, merci de vous référer aux fiches tarifs correspondantes.

Pour les enfants originaires de communes non-conventionnées un tarif « autres communes » est appliqué directement aux familles sauf prise en charge écrite du Maire de la Commune concernée.

La fête des enfants aura lieu le samedi 28 juin 2025.

Mairie d'Arc-en-Barrois Place Moreau - 52210 ARC-EN-BARROIS Tel: 03.25.02.51.33

Courriel: espace-jeunesse@arc-en-barrois.com Site: http://www.arc-en-barrois.com (onglet enfance/jeunesse)

INFORMATIQUE

POUR QUOI FAIRE?

Découvrir ou progresser dans l'activité

Acquérir des connaissances praliques

Développer la saisie et donc les compétences transversales de français

Utiliser l'outil de manière ludique et sécurisée

CE, CM

QUAND?

Les mercredis de 9h00 à 12h00 3 groupes d'une heure



OU?

Salle Informatique Communale

AVEC QUI?

Arnaud CLEMENT Animateur permanent

Mise en place: Mercredi 4 septembre

Attention les places de cet atelier sont limitées à 8 enfants par groupe en raison du parc informatique



ACCUEIL DU MATIN

Pour qu'un enfant puisse être accueilli le matin de 7h30 à 8h30 à la salle informatique communale de l'école élémentaire, un dossier d'inscription doit être rempli, la présence étant à la carte.

Les enfants peuvent être inscrits à l'année ou de manière exceptionnelle.

La commune d'Arc-en-Barrois et les communes conventionnées prennent en charge une partie des frais de l'accueil pour votre enfant!

La facturation s'effectue au réel mensuellement.

(Tarifs correspondant à la délibération n°D202328 du conseil municipal d'Arc-en-Barrois du 09 juin 2023)

TARIFS COMMUNES CONVENTIONNEES	7h30 / 8h30
Ressort. CAF - Q F moins de 600 €	1.32 €
Ressort. CAF - Q F de 600 € à 1000 €	1.68 €
Ressort. CAF - Q F plus de 1000 €	2.00 €
TARIFS AUTRES COMMUNES	7h30 / 8h30
Ressort. CAF - Q F moins de 600 €	3.08 €
Ressort. CAF - Q F de 600 € à 1000 €	3.59 €
Ressort. CAF - Q F plus de 1000 €	4.10€



LES APRES MIDI DU MERCREDI

POUR QUOI FAIRE?

Apporter aux enfants un accueil de qualité et adapté

Développer la socialisation par la rencontre et le dialogue

Proposer aux enfants des activités variées, pédagogiques et ludiques

Maternelle et Elémentaire

QUAND?

Le mercredi De 13h30 à 17h30

OU?

Ecole Elémentaire Et Matenzelle



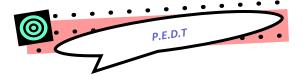
AVEC QUI?

3 animateurs

BAFA

Mise en place: Mercredi 4 septembre

Les enfants sont accueillis de 13h30 à 14h00 et peuvent repartir de 17h00 à 17h30. Les enfants autorisés à repartir seul peuvent le faire à 17h30.



RESTAURANT SCOLAIRE

Pour qu'un enfant puisse déjeuner au restaurant scolaire, il devra impérativement avoir été inscrit préalablement en Mairie par courrier ou par courriel.

espace-jeunesse@arc-en-barrois.com

Les enfants peuvent être inscrits :

- soit à l'année
- -soit à la journée



Les inscriptions à la journée ainsi que les annulations non-medicales doivent être réalisées par mail au maximum <u>le mercredi de la semaine</u> précédente.

Le règlement intérieur et les fiches d'inscriptions sont disponibles sur simple demande à la Mairie ou sur le site internet de la commune. En inscrivant votre enfant, vous en acceptez les termes.

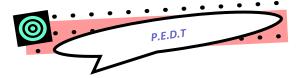
Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

La commune d'Arc-en-Barrois et les communes conventionnées prennent en charge une partie des frais de l'accueil pour votre enfant!

Attention!!!

En cas de sortie scolaire, inutile d'avertir la Mairie, les enseignants s'en chargent.

Les menus seront affichés à l'entrée de l'école maternelle et seront disponibles sur le site internet de la commune.



ACCUEIL PERISCOLAIRE

POUR QUOI FAIRE?

Limiter les trajets entre la maison, l'école et les activités Assurer la sécurité des enfants pendant cette période Offrir un cadre ludique aux enfants ne retournant pas chez eux immédiatement après l'école

Maternelle, Elémentaire

QUAND?

Tous les soirs d'école De 16h00 à 18h15

OU?

Ecole Elémentaire

AVEC QUI?

Équipe d'animateurs BAFA, stagiaires BAFA et accompagnateurs

Mise en place: Lundi 2 septembre.

Les enfants inscrits à cette activité et ayant une activité tardive seront pris en charge pour les déplacements par un membre de l'équipe d'encadrement ou par l'intervenant.



TARIFS COMMUNES CONVENTIONNEES			
CAF - Quotient Familial moins de 600 €	4.29 €		
CAF - Quotient Familial de 600 € à 1000 €	4.91 €		
CAF - Quotient Familial plus de 1000 €	5.54 €		
TARIFS AUTRES COMMUNES			
CAF - Quotient Familial moins de 600 €	6.34 €		
CAF - Quotient Familial de 600 € à 1000 €	6.96€		
CAF - Quotient Familial plus de 1000 €	7.59€		

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 8 – Discipline Générale

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoirvivre, propres à un tel établissement, afin d'y faire régner une ambiance calme et agréable. [...]

Article 9 – Attitude des enfants

Les heures de repas participent à l'apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations. [...]. Il doit adopter une attitude calme et polie. L'attention des parents est attirée sur le fait que l'attitude d'un enfant peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Article 11 – Médicaments et allergies

Aucun médicament ne doit être confié à l'enfant, mais remis, accompagné de la prescription médicale, par le responsable de l'enfant au gestionnaire de cantine. Les allergies alimentaires devront être signalées sur la fiche d'inscription et corroborées par un certificat médical ou un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Article 12 – Exceptions alimentaires

Sachant que le principe de laïcité prévaut dans les services de restauration collective et qu'il n'existe aucune obligation pour les collectivités territoriales gérant une cantine scolaire de distribuer aux usagers des repas différenciés permettant de ne pas consommer d'aliments proscrits par convictions religieuses ou par choix philosophiques, il est établi qu'en dehors des dérogations médicales prévues à l'article 11, aucune exception alimentaire ne sera acceptée. Les familles n'auront pas non plus la possibilité de fournir un repas.

(Tarifs correspondant à la délibération n°D202328 du conseil municipal d'Arcen-Barrois du 09 juin 2023)

AIDE AU TRAVAIL

INFORMATION IMPORTANTE

Attention! L'aide au travail ne remplace pas le suivi des parents à la maison. C'est un accueil collectif qui limite le soutien individuel (entre 2 et 3 minutes par enfant selon l'effectif) et qui ne permet pas d'effectuer tous les devoirs.

CP, CE, CM

QUAND?

Tous les soirs d'école entre 16 H 00 et 17 H 00

Par groupe de niveau



OU?

Salle Informatique Communale Salle de Fravaux Manuels

AVEC QUI?

Nathalie, Samuel et Arnaud

Mise en place: Lundi 2septembre.

Merci de prévoir le matériel nécessaire pour que votre enfant puisse travailler.

*Pour les collégiens et lycéens, l'aide au travail aura lieu le vendredi entre 16h00 à 17h00



Les Mercredis matins

Pour le mercredi matin, les activités proposées fonctionneront comme un centre de loisirs.

Les enfants peuvent être inscrits à l'année ou à la séance ; dans ce dernier cas, les inscriptions doivent être réalisées au maximum le mercredi de la semaine précédente et vous seront facturées mensuellement comme pour le restaurant scolaire.

Accueil en jeux libres, activités manuelles, d'expression, sportives autour d'un thème se dérouleront de 8h30 à 12h00.

Deux options s'offrent à vous pour un accueil prolongé avant et/ou après cette plage horaire:

Accueil matinal de 7h30 à 8h30 Accueil méridien de 12h00 à 13h30

L'accueil méridien est organisé autour d'un repas tiré du sac. En arrivant le matin, votre enfant déposera son sac pique-nique dans un frigo prévu uniquement à cet effet et il le récupèrera à midi pour manger avec les animateurs.

Vos enfants peuvent s'inscrire en parallèle sur les activités informatiques et/ou tennis mais cela n'entrainera pas de diminution tarifaire.

(Tarifs correspondant à la délibération n°D202328 du conseil municipal d'Arc-en-Barrois du 09 juin 2023)

TARIFS A L'ANNEE (Toutes communes)	7h30 - 8h30	8h30 - 12h00	12h00 - 13h30	Journée exception- nelle.
Q F moins de 600 €	62.53 €	219.35 €	94.30 €	23.75 €
Q F de 600 € à 1000 €	72.08 €	256.25 €	109.68 €	25.00€
Q F plus de 1000 €	84.05 €	293.19 €	125.05 €	26.25 €



EVEIL CORPOREL

POUR QUOI FAIRE?

- Découvrir ou progresser dans une activité sportive
- Développer la maîtrise du geste, la coordination des mouvements
- Découvrir son corps

Maternelle

QUAND?

Le mardi De 16h00 à 17h30 (2 groupes de 3/4 d'heure)



OU?

Salle de motricité de la Maternelle AVEC QUI?

Animateur CDSFR52

Mise en place: Mardi 3 septembre

Une tenue dans laquelle les enfants peuvent se mouvoir est demandée.



ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR ACTIVITES SPECIFIQUES MERCREDI APRES-MIDI

Les tarifs correspondent à un forfait annuel (hors restaurant scolaire, mercredi matin et accueil périscolaire matinal). Les enfants peuvent participer à plusieurs activités pour le même prix. Qu'ils en choisissent 1,2,3 ou plus, vous n'en payerez qu'une.

Le règlement se fera en fin d'année scolaire sur facture de la Mairie. Ne versez aucune somme tout de suite.

(Tarifs correspondant à la délibération n° D202328 du conseil municipal d'Arc-en-Barrois du 09 juin 2023 sous réserve de modification par délibération du conseil municipal)

	TARIFS COMMUNES CONVENTIONNEES	
	Q F moins de 600 €	96.08 €
	Q F de 600 € à 1000 €	115.28 €
•	Q F plus de 1000 €	139.23 €
5		
•	TARIFS AUTRES COMMUNES	
•	Q F moins de 600 €	250.00 €
	Q F de 600 € à 1000 €	275.00 €
	Q F plus de 1000 €	300.00 €

INSCRIPTION

Vérifiez tout d'abord que votre enfant a l'âge requis pour y participer,

DOCUMENTS A JOINDRE

- Fiche d'inscription (remplie et signée)
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Photocopie des vaccins
- ♦ Attestation d'assurance: Responsabilité Civile / Individuelle Accident concernant votre enfant.
- ♦ PAI (si nécessaire)

Déposez cette fiche sous enveloppe dans la boite aux lettres de la Mairie.

Vous avez des questions sur les activités, les intervenants, les horaires, les lieux, les groupes?.... N'hésitez pas à nous contacter.

ENVIRONNEMENT ET MEDIATHEQUE

POUR QUOI FAIRE?

Faire découvrir la flore et les petites bêtes - Découvrir la variété des milieux naturels - Développer l'écocitoyenneté

En cas de mauvais lemps des animalions seront proposées autour du livre dans les locaux de la médiathèque.

CE - CM

QUAND?

Le mardi De 16h00 à 17h00



AVEC QUI?

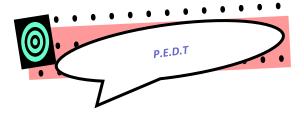
Hélène MAIRET Intervenante médiathèque

Médiathèque et alentours

OU?

Mise en place: Mardi 3 septembre

Atelier limité à 8 enfants, il est possible que le groupe soit scindé en deux et que l'atelier est donc lieu tous les quinze jours.



TENNIS

POUR QUOI FAIRE?

- Découvrir une activité sportive
- Développer la coordination des mouvements
- Acquérir une lechnique stratégique

GSM, CP, CE, CM

QUAND?

Le mercredi malin De 09h00 à 12h00 3 groupes de niveau d'une heure



OU?

Terrain de Tennis / Salle des Fêtes*

AVEC QUI?

Mireille POE Encadrant FFT

Mise en place: Mercredi 4 septembre

*En cas de pluie, une animation à caractère sportif est mise en place à la salle des fêtes.

N'oubliez pas tenue de sports et gourde!!!



DANSE

- Découvrir ou approfondir une activité artistique
- Découvrir son corps, ses possibilités
- Développer l'esprit collectif au travers de chorégraphies de groupe
- Développer l'esprit créatif en créant sa propre chorégraphie

PSM, MSM, GSM, CP, CE, CM, Collège

QUAND?

Le jeudi
De 16h00 à 18h30
(3 groupes)
2 fois 45 mn et 1 fois 1 heure



OU?

Salle des Fêtes

AVEC QUI?

Catherine PAZDZIOR Animatrice BEATEP

Mise en place: Jeudi 5 septembre

Merci de prévoir des chaussons de danse.

Attention les horaires du groupe 3 (les plus grands) sont susceptibles de varier en fonction des disponibilités de l'intervenante.



THEATRE

POUR QUOI FAIRE?

Découvrir une activité d'expression

Apprendre à travailler en équipe

Mettre en place une pièce pour une représentation en fin d'année

CE, CM, Collège

QUAND?

Le vendredi De 16h00 à 18h30 (2 groupes de 3/4 d'heure et 1 groupe d'une heure)



OU?

Salle des Fêtes

AVEC QUI?

Catherine PAZDZIOR Animatrice BEATEP

Mise en place: Vendredi 6 septembre

Cet atelier nécessite un réel effort d'investissement des enfants au niveau de l'apprentissage d'un texte et de la mémorisation!

Attention les horaires du groupe 3 (les plus grands) sont susceptibles de varier en fonction des disponibilités de l'intervenante.



JEUX INNOVANTS

POUR QUOI FAIRE?

Découvrir des jeux et sports traditionnels d'autres pays

Développer la coordination des mouvements, découvrir ses propres capacités corporelles

Développer l'esprit d'équipe et de coopération

CE, CM, Collège

QUAND?

Le mardi De 17h30 à 18h45



OU?

Terrains Extérieurs Ou Salle des Fêtes selon la météo AVEC QUI?

Thomas MATTER Intervenant CDSFR - Diplômé

Mise en place: Mardi 3 septembre

Prévoir une tenue de sports et des baskets.



PETITS LECTEURS

POUR QUOI FAIRE?

Développer l'écoute et l'imaginaire Donner le goût du livre et de la lecture Créer collectivement autour des histoires

Maternelle, CP

QUAND?

Le lundi De 16h00 à 17h30 (2 groupes de trois quart d'heure)



OU?

Médiathèque Le Relais



Catherine PAZDZIOR Animatrice BEATEP

Mise en place: Lundi 9 septembre

